INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
Circonscription d'Andolsheim

NOTE DE SERVICE N° 2
Année scolaire 2014 - 2015

Sommaire :

1. Le plan de formation de la circonscription : la priorité portée au langage oral.
2. La consultation sur les projets de socle et de programmes pour l'école maternelle.
3. Des concours très éducatifs et efficaces : Le Marathon de l'orthographe, le Challenge mathématique.
4. Informations diverses.

1. Le plan de formation de la circonscription année scolaire 2014-2015

Le plan de formation de la circonscription donne à l'enseignement de la langue orale une priorité absolue (module 1). Savoir s'exprimer avec à-propos et clarté constitue un objectif en soi mais permet aussi de réaliser la moitié du chemin vers la lecture et la compréhension du monde. Le développement de la syntaxe de l'oral et l'enrichissement du vocabulaire actif précèdent et accompagnent l'accès à la lecture et à la compréhension. L'enjeu de la pédagogie du langage est de donner à entendre et à apprendre à tous les enfants le langage soutenu, la langue de l'oralité vive et celle du langage écrit entendu, de l'école maternelle au cycle 3. Il est donc nécessaire de porter à la langue une attention rigoureuse dans l'ensemble des activités de la classe lorsqu'on parle, lit et écrit. Le langage et les écrits spécifiques de chaque discipline (par exemple, la description en géographie, l'argumentation en sciences, etc.) participent à l'acquisition des compétences lexicales, syntaxiques et d'organisation des textes attendues à l'école. L'activité orale de l'élève est une occasion de mettre à l'épreuve sa maîtrise de la langue, c'est aussi une occasion de fortifier ses compétences. C'est dans le dialogue même que le maître par ses "interactions" sur les énoncés de l'élève, conduisant ce dernier à des reformulations, peut l'amener à structurer de mieux en mieux son expression, à la préciser, à construire et traduire sa pensée pour l'amener peu à peu vers un oral de lettré.

Dans son module 2, le plan de formation de la circonscription offre des moyens pour réfléchir sur les projets d'école et de réseaux et pour la mise en œuvre des actions. Le travail en équipes pédagogiques et en réseaux, au-delà de son caractère obligatoire, répond à la nécessité de mobiliser l'intelligence collective face à des savoirs et des compétences de plus en plus complexes à gérer, de partager des ressources diversifiées et des pratiques innovantes, de mettre en cohérence des initiatives sur les mêmes territoires.

Le 3ième module du plan de formation doit permettre à chacun de choisir des formations optionnelles répondant à ses besoins particuliers comme dans le domaine, par exemple, des techniques numériques, de l'E.P.S. ou des troubles spécifiques d'apprentissage. Il permet à chacun de développer sa culture professionnelle personnelle, de trouver des ressources en-dehors de l'institution. Si la culture tient à nouveau le haut du pavé, des heures sont aussi données aux directeurs ou aux membres des comités de pilotage pour compenser leur engagement dans les réseaux d'écoles.

Ci-dessous le cadre général du plan de formation 2014-2015 qui est consultable dans son entier sur le site de la circonscription sous :
http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/chrono3/index.php?numero=177

<table>
<tr><td rowspan="3">MODULE 1</td><td rowspan="3">6 h
Forma-tion hybri-de obliga-toire</td><td colspan="7">6 PARCOURS HYBRIDES</td></tr>
<tr><td>Maternelle</td><td colspan="2">Cycle 2</td><td colspan="2">Cycle 3</td><td colspan="2">Tous cycles bilingues</td></tr>
<tr><td>Priorité au langage oral et à la compréhe n-sion</td><td>Parcours maîtrise de la langue : Langage oral, lecture et compréhe n-sion</td><td>Mathémati -ques Résolution de problèmes</td><td>Parcours maîtrise de la langue : Langage oral, lecture et compréhe n-sion</td><td>Parcours histoire : Le centenair e de la guerre de 14-18</td><td colspan="2">Parcours bilingue : Langage oral et compréhe n-sion</td></tr>
<tr><td rowspan="4">MODULE 2</td><td rowspan="4">2 à 6 h
Au choix des équi-pes d'éco-le et/ou de ré-seaux</td><td>Projets d'écoles (tous cycles)</td><td colspan="6">Projets de réseaux (tous cycles)</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Animation s internes en lien avec le projet d'école Travail en équipes pédagogi-ques.</td><td colspan="2">Réseau du Ried Brun</td><td colspan="2">Réseau du Pays de Brisach + écoles du SEFFECSA</td><td colspan="2">Réseau de l'Essor du Rhin</td></tr>
<tr><td>MAITRIS E DE LA LANGUE Défi lecture</td><td>EAC Les représen -tations du corps à travers les époques</td><td>EPS Jeux d'orientatio n à l'école maternelle</td><td>EPS Cyclisme à l'école élémentai -re</td><td colspan="2" rowspan="2">FRANÇAIS Défi lecture sur la citoyenneté EAC Rencontres chantantes SCIENCES Vergers APS</td></tr>
<tr><td colspan="2">EAC Théâtre d'improvisation</td><td colspan="2">Sciences La forêt (Tous cycles)</td></tr>
<tr><td>MODULE 3</td><td>6 à 12 h</td><td colspan="7">ANIMATIONS PEDAGOGIQUES OPTIONNELLES</td></tr>
<tr><td>Journée de solida-rité</td><td>6 h</td><td colspan="7">PROJETS D'ÉCOLES - PROJETS DE RÉSEAUX</td></tr>
</table>

<u>A noter:</u>

- Le total des animations obligatoires, optionnelles et spécifiques à l'école ou au réseau d'écoles doit égaliser ***18h*** pour les enseignants à ***temps plein***, ***12h à 15h*** pour les enseignants travaillant à ***75% ou 78,13%*** **et** ***9h*** pour les enseignants travaillant à ***50%***.
- Les enseignants exerçant dans une classe multi niveaux sur deux cycles se déterminent pour un cycle en particulier en fonction de leurs besoins.
- En raison des nouveaux horaires, les animations pédagogiques se déroulent soit en soirée pour les écoles qui sont sur le décret Peillon, soit le vendredi après-midi pour les écoles qui

sont sur le décret Hamon. Le choix a été fait de ne pas proposer d'animations pédagogiques le mercredi après-midi.

- Chaque enseignant saisira obligatoirement un parcours hybride présenté dans le module 1 selon le cycle d'enseignement dans lequel il exerce.
- Il est possible, selon les intérêts de chacun, de saisir deux parcours hybrides (soit 2 X 6h = 12h par exemple le langage oral en cycle 3 et le parcours sur la guerre de 14-18 en cycle 3) et de compléter à hauteur de 18h avec des animations optionnelles. Le total des formations devant faire 18h bien entendu.
- Des formations sont proposées par des partenaires extérieurs mais proches de l'éducation nationale. Elles peuvent être validées par l'IEN sur demande. Elles doivent présenter un intérêt pour la formation professionnelle des enseignants.
- Les lieux peuvent changer. Dans ce cas, une information parviendra aux enseignants concernés dans leur boîte électronique professionnelle.
- Les enseignants qui le souhaitent peuvent s'inscrire à plus de 18 heures d'animations.

Chaque enseignant saisit ses animations pédagogiques en ligne entre le 20 et le 30 septembre 2014 sur le site de la circonscription sur Circonscript.

2. La consultation sur les projets de socle et de programmes pour l'école maternelle

L'année scolaire 2014-2015 sera marquée par des phases de consultation nationale sur des projets proposés par le CSP, en réponse à la demande du ministre. Ces consultations couvriront dans un premier temps les projets de textes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes et recommandations pour l'école maternelle. Engagées dès l'automne 2014, ces phases de consultation doivent susciter au sein de la communauté éducative une réflexion collective la plus large possible et visent aussi à recueillir les avis, les réactions et les suggestions de tous les professionnels de l'éducation.

Automne 2014 : les consultations sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur le projet de programmes et de recommandations pour l'école maternelle, programmées initialement le 29 septembre, auront lieu mercredi matin 8 octobre 2014 pour tous les enseignants travaillant le mercredi.

Une circulaire rectorale suivra.

3. Des concours très éducatifs et efficaces pour les acquisitions en 2014-2015

Plusieurs dispositifs sous la forme de concours ou de rallyes sont proposés dans l'académie de Strasbourg. Ils permettent d'être au cœur des apprentissages fondamentaux tout en conservant un attrait ludique. Je vous recommande chaudement de faire participer votre classe à l'un ou l'autre de ces dispositifs qui ont déjà prouvé tout leur intérêt en termes d'acquisitions.

- **Le rallye Maths Express** :

Mis en place dans la circonscription, il s'adresse aux classes de CE2, CM1 et CM2 monolingues et bilingues ainsi qu'aux 6èmes depuis cette année dans le cadre de la liaison inter degrés. Pendant 22 semaines les classes inscrites s'entraînent sur 22 notions de calculs mentaux faisant intervenir les 4 opérations pour les classes de cycle 3, avec une ouverture sur les nombres décimaux au CM1.
Les fiches d'entraînement sont téléchargeables en un seul lot. Cette période d'entraînement est ponctuée par 3 épreuves qui apportent des points aux classes et permettent d'effectuer un classement. Comme pour une rencontre sportive, le fait d'attribuer un classement, permet une émulation supplémentaire.

La première épreuve a lieu au bout des 10 premières fiches d'entraînement (semaine 1 à 10), elle comporte 40 calculs. La deuxième épreuve a lieu au bout de 6 semaines d'entraînement (semaine 11 à 16), elle comporte 30 calculs. La troisième épreuve a lieu au bout de 6 semaines d'entraînement (semaine 17 à 22), elle comporte 30 calculs. Chaque épreuve donne lieu à un classement provisoire pour les 2 premières et définitif suite à la 3ième.
Un fichier Excel permet la saisie des résultats des élèves. Les épreuves peuvent être effectuées en ligne ou hors connection, via un livret "Didapages" hébergé sur le site de la circonscription et également envoyé aux classes participantes pour une utilisation en local (ordinateur non connecté à internet).
Inscription auprès de steve.blazek@ac-strasbourg.fr .

- **Le Marathon de l'Orthographe**

Concours particulièrement bien adapté aux classes ayant porté la priorité sur l'amélioration de l'orthographe, il est proposé à partir de cette année à toutes les classes de cycle 3. C'est une « action phare » du projet académique pour réconcilier les élèves avec l'orthographe, les doter d'un comportement et d'un raisonnement orthographiques efficaces, et pour redonner à l'orthographe sa place de composante fondamentale de la langue écrite, à la croisée des activités de réception et de production.
Le Marathon propose un travail régulier et continu sur l'année, ponctué de moments forts sous forme d'un enseignement structuré, d'activités spécifiques d'entraînement, d'automatisation et de mémorisation, des situations de réinvestissement et de vigilance orthographique, ainsi qu'une attention particulière et permanente aux écrits scolaires, individuels et collectifs.
Le calendrier s'échelonne entre Novembre 2014 **(**engagement dans le projet, accompagnement des enseignants par les équipes de circonscription) et mai 2015.

- du 24 au 29 novembre 2014 : Course 1 avec remontée des résultats jusqu'au 09/01/2015
- du 09 au 14 Février 2015 : Course 2
- du 18 au 23 mai 2015 : Course 3

Modalités d'inscription : par mail ou courrier auprès de la circonscription ce.0681986P@ac-strasbourg.fr jusqu'au 08/11/2014 en indiquant le nom de l'enseignant, l'école /l'établissement et le nombre d'élèves engagés.

- **Le Challenge mathématique**

Ce challenge qui s'adresse à des élèves de tout niveau de classe vise à encourager la mise en œuvre de démarches pédagogiques qui favorisent la recherche et les interactions. Il est bâti sur les compétences du socle commun des connaissances et des compétences.
Les classes inscrites au challenge mathématiques reçoivent les épreuves, des problèmes à résoudre, par mail. Les épreuves se déroulent sous la responsabilité de l'enseignant, dans des plages horaires de son choix**.**
Le challenge mathématique est constitué de trois manches d'entraînement (aucune remontée n'est demandée) et une manche finale.

→ Les manches d'entraînement permettront de :

- s'approprier les conditions de déroulement du challenge mathématique
- de développer le goût de la recherche
- de développer la cohésion de classe autour de la résolution des problèmes proposés
- d'augmenter le nombre de problèmes résolu par chaque élève et le nombre de problèmes résolus par la classe.

→ La manche finale sera suivie d'une remontée des résultats. Cette manche permettra aux classes d'évaluer l'efficacité de leurs phases d'entraînement mais également de se situer par rapport aux autres classes du département.

Pour chaque manche, chaque niveau de classe reçoit 5 problèmes faisant appel aux connaissances, capacités et attitudes relatives aux programmes. Chaque épreuve pourrait se dérouler de la façon suivante :

- étape 1 : chaque élève prend connaissance du problème individuellement et essaye de le résoudre.

- étape 2 : les élèves confrontent leurs résultats (en groupes restreints) et s'accordent sur une solution commune.
- étape 3 : confrontation des solutions de chaque groupe. La classe s'accorde sur la solution finale.

L'enseignant corrige en fonction du barème transmis par les organisateurs.

- étape 4 : confrontation de la solution de la classe avec celle envoyée par les organisateurs.

La manche finale se déroulera dans un temps imparti (50 min par problème). L'enseignant corrige les solutions de la classe en respectant scrupuleusement les critères d'évaluation fournis.
Les résultats de cette manche seront reportés par l'enseignant sur un fichier Excel, téléchargeable, le moment venu, sur : http://www.circ-ien-wittelsheim.ac-strasbourg.fr/?page_id=2106
CALENDRIER
- Inscriptions au sein de sa circonscription jusqu'au 10 octobre 2014
- Epreuves d'entraînement :
Manche 1 : du 24 au 29 novembre 2014
Manche 2 : du 19 au 24 janvier 2015
Manche 3 : du 16 au 21 mars 2015
- Manche finale : du 18 au 23 mai 2015
- Remontées des résultats : 1er juin (dernier délai)

4. Informations diverses

- **Les directeurs bénéficient, à la rentrée scolaire 2014, d'une <u>décharge sur le service de trente-six heures d'APC</u>, définie comme suit :**

- Ecoles de 1 et 2 classes : décharge de 6 heures d'APC ;
- Ecoles de 3 et 4 classes : décharge de 18 heures d'APC ;
- Ecoles de 5 classes et + : décharge des 36 heures d'APC.

- Les **<u>chaînes d'alerte professionnelle et privée</u> (cf. les annexes) :**

Réajustées en cette nouvelle rentrée scolaire avec les coordonnées des nouveaux directeurs d'écoles, elles doivent être accrochées en bonne place dans le bureau du directeur et consultables par son adjoint en cas d'absence du directeur. La chaîne privée, requise en seconde place, est mise en œuvre quand l'alerte intervient en fin de semaine, le week-end et, plus globalement en-dehors des horaires d'ouverture des écoles. Elle ne doit pas être apposée à la vue du public. Elles sont mises en fonction quand un événement exceptionnel intervient et systématiquement en cas d'alerte donnée par le préfet du Haut-Rhin. Quand un contact n'est pas joignable, il convient de passer au chaînon suivant avant de revenir vers l'interlocuteur manquant.

- **<u>Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques</u>**

Je signale à votre attention les modifications apportées à la a circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

- **Modification du point I.1 « dispositions générales »**

« Lorsqu'un enfant a un comportement momentanément difficile, des solutions doivent être cherchées en priorité dans la classe, ou exceptionnellement et temporairement, dans une ou plusieurs autres classes. En tout état de cause, l'élève ne doit, à aucun moment, être laissé seul sans surveillance. »

- **Modification du point I.2 « Accueil et sortie des élèves lorsque les enseignements ont lieu dans les locaux scolaires »**

« En cas de négligence répétée des responsables légaux pour que leur enfant soit repris à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement intérieur, le directeur d'école leur rappelle qu'ils sont tenus de respecter les dispositions fixées par le règlement intérieur. Si la situation persiste, le directeur d'école engage un dialogue approfondi avec ceux-ci pour prendre en compte les causes des

difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les aider à les résoudre. La persistance de ces manquements et le bilan du dialogue conduit avec la famille peuvent l'amener à transmettre une information préoccupante au président du conseil général dans le cadre de la protection de l'enfance, selon les modalités prévues par les protocoles départementaux ».

❑ Réunions de rentrée

- Réunion des professeurs d'école en T2 : **lundi 22 septembre 2014** à 17h à l'inspection d'Andolsheim.
- Réunion des directeurs et directrices d'écoles maternelles, élémentaires et primaires : **mardi 23 septembre 2014** à 16h30 à la Maison de la Nature à Hirtzfelden**.** Une visite des lieux vous est proposée en début de réunion par Mme Metz Emmanuelle, directrice de la maison de la nature du vieux canal.
- Réunion du conseil école-collège du secteur de collège de Fortschwihr: **mardi 30 septembre 2014 à 17h au collège (attention au changement de date).**
- Réunion du conseil école-collège du secteur de collège de Volgelsheim: **jeudi 9 octobre 2014 à 17h au collège.**

❑ RAPPEL

- PPMS :

Il est obligatoire de présenter le PPMS à la réunion du premier conseil d'école et d'informer les délégués de parents d'élèves sur les conditions de mise en œuvre du PPMS pour les parents d'élèves.

- Elections professionnelles du 4 décembre

D'une manière générale, les procédures de vote restent les mêmes qu'en 2011. Les écoles ayant plus de 8 électeurs sont toujours considérées comme des espaces électoraux (un ordinateur est mis à disposition dans un endroit permettant la confidentialité). Les écoles concernées devront rester libres d'accès pour le vote de 9 à 12h et de 14 à 17h00. Les directeurs concernés doivent garantir l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote aux heures dites. Il s'agit d'une première information, la DPE du rectorat est chef de projet comme en 2011, donnera les informations à venir.

❑ Répertoire Aria 2015.

A l'occasion de la réunion des directeurs qui aura lieu le mardi 23 septembre, vous aurez la possibilité d'acquérir le nouveau répertoire Aria 2015 *"Une nuit à l'école"* au prix unitaire de 18 euros ou 70 euros les 5 exemplaires. Vous pourrez régler la facture sur place auprès de Catherine Masson, CP musique !

❑ Contact avec l'enseignante-référente

Mme Anne Pernoux, enseignante-référente de la circonscription, vous prie de ne pas lui adresser de message électronique sous son nom mais sous referent.plainedurhin@ac-strasbourg.fr .

Andolsheim, le 18 septembre 2014

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,…) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.